

Vendredi 15 mai 2020

Réf. : 42.20 - PRESSE 1/2



Les masques sont distribués aux Alésiens du 16 au 19 mai

La Ville d'Alès a commandé 50 000 masques "barrière" de catégorie 1 pour doter tous ses habitants, même les enfants. La distribution aura lieu du 16 au 19 mai, sur 7 sites de la ville. Retrouvez ici toutes les modalités d'organisation.

Début avril, après deux semaines de recherches ardues pour trouver un fournisseur fiable, la Ville d'Alès a réussi à passer commande de 50 000 masques de catégorie 1 (qui filtre 90 % des particules), lavables, réutilisables et conformes aux normes sanitaires.

Ces masques, produits en Europe, n'ont pu être livrés plus tôt en raison de la très forte demande de masques auprès de fabricants débordés, partout dans le monde... « Nous avons dû contacter cent fournisseurs pour conclure avec un seul. La plupart annoncent des livraisons fin juin », relativise Max Roustan, maire d'Alès. Les masques sont arrivés à bon port, au pied des Cévennes, le 15 mai en fin de journée...

Notons que Alès Agglomération a, de son côté, acheté auprès du même fournisseur 100 000 masques pour les communes de l'Agglo. Ces masques arriveront à partir de la semaine prochaine et seront remis aux mairies qui gèreront ensuite les modalités de distribution.

Du 16 au 19 mai : respectez vos jour, horaire et lieu de distribution

La Ville d'Alès distribue donc gratuitement les masques à ses habitants durant quatre jours, du samedi 16 au mardi 19 mai, et dans 7 sites différents de la ville pour garantir des conditions de sécurité optimales. Les mesures "barrière" indispensables seront évidemment mises en place.

Chaque foyer fiscal alésien a reçu un courrier détaillé du maire, indiquant son jour, son créneau horaire et son site de distribution pour venir chercher ses masques. Il est impératif de respecter date, lieu et horaire mentionnés, pour des questions évidentes de sécurité, et ce sous peine de refus de distribution.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 15 mai 2020

Réf. : 42.20 - PRESSE 2/2



Je suis Alésien : comment venir chercher mon masque ?

- 1 - Si le foyer comprend plusieurs personnes, un seul membre du foyer devra se déplacer pour récupérer les masques de toute sa famille.
- 2 - Chaque Alésien doit se déplacer sur le site indiqué dans le courrier qu'il a reçu, au jour et sur la plage horaire précisés(entre le 16 et le 19 mai).
- 3 - Se munir du courrier du maire et d'une pièce d'identité, puis signer un registre pour attester de la remise du ou des masques.
- 4 - Ceux qui ne souhaitent ou ne peuvent pas se déplacer pourront donner procuration à un voisin ou à un membre de leur famille pour retirer leur masque (fournir à cette personne la procuration au dos du courrier du maire et une copie de sa carte d'identité).

Je suis Alésien, mais je n'ai pas reçu le courrier du maire : comment faire ?

Une distribution spéciale de masques est organisée du lundi 18 au vendredi 22 mai pour celles et ceux qui n'ont pas reçu le courrier du maire, notamment les personnes récemment arrivées sur la ville.

Rendez-vous à l'accueil de l'Hôtel de Ville aux heures d'ouverture (8h30-12h et 13h30-17h), muni d'un justificatif de domicile de moins de deux mois, d'une pièce d'identité ou du livret de famille afin d'indiquer le nombre de personnes à équiper.

Je suis locataire de Logis Cévenols : comment venir chercher mon masque ?

Les locataires alésiens de Logis Cévenols seront équipés des mêmes masques que les autres Alésiens, offerts par la Ville. Ces masques seront distribués par l'Office Logis Cévenols selon des modalités précisées par un courrier qui leur a été adressé.

Plus d'infos au Numéro Vert : 0 800 306 546.

Les seniors et personnes fragiles ont déjà été livrés à domicile par les agents du CCAS d'Alès.

Les EHPAD et les établissements médico-sociaux ont été livrés sur place.